

SYNDICAT MIXTE  
SÉVÉRAC CARREFOUR AVEYRON

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars,

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 14 mars, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Etaient présents, Christiane MARTIN, Evelyne ESTRIPEAU, Arnaud VIALA, Jean-Luc CALMELLY, Christian NAUDAN et Edmond GROS.

Ayant donné procuration : Néant

Monsieur le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents. La condition de quorum étant atteinte, la séance peut valablement délibérer.

En préambule Monsieur le Président demande si l'assemblée approuve le compte rendu du conseil syndical du 14 février 2025 :

- Le procès-verbal de la séance 14 février 2025 est approuvé.

\*\*\*\*\*

I - PRESENTATION, APPROBATION ET VOTE DU CFU 2024 BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal du Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron est présenté aux membres du Conseil Syndical ainsi que les résultats qui en découlent.

Considérant que les comptes sont exacts, sincères et réguliers :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Les comptes administratifs 2024 issus de la comptabilité de l'ordonnateur, sont conformes à ce Compte Financier Unique et n'appelle, ni observation ni réserve.

La présentation faite au Conseil Syndical du Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal, dressé par Monsieur Arnaud VIALA, Président ; se résume comme suit :

VUE D'ENSEMBLE DU CFU 2024 – BUDGET PRINCIPAL – Présentation générale

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire	A	77 621,00	10 160,00	87 781,00
	Recettes réalisées	B	76 932,00	77 564,43	154 496,43
Dépenses	Autorisation budgétaire	C	16 000,00	36 583,09	52 583,09
	Dépenses réalisées	D	10 975,00	87 514,82	98 489,82
Différences entre les titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	E=B-D	65 957,00	-9 950,39	56 006,61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	F	648 637,14	26 423,09	675 060,23
Solde ou résultat à la clôture	Excédent/déficit	E+F	714 594,14	16 472,70	731 066,84

Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron a quitté la séance au moment du vote et Monsieur Jean-Luc CALMELLY a mis au vote le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal du Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron, transmis par la Responsable Comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Espalion ;
- autorise le Président à signer Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal du Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron transmis par la Responsable Comptable du SGC d'Espalion ;
- approuve les résultats définitifs de celui-ci et présentés ci-dessus.

➔ Le Conseil APPROUVE et VOTE à l'unanimité des voix le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Principal

## ***II– PRESENTATION, APPROBATION ET VOTE DU CFU 2024 BUDGET ANNEXE LES CAZES***

Le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Les Cazes du Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron est présenté aux membres du Conseil Syndical ainsi que les résultats qui en découlent.

Considérant que les comptes sont exacts, sincères et réguliers :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Les comptes administratifs 2024 issus de la comptabilité de l'ordonnateur, sont conformes à ce Compte Financier Unique et n'appelle, ni observation ni réserve.

La présentation faite au Conseil Syndical du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Les Cazes, dressé par Monsieur Arnaud VIALA, Président ; se résume comme suit :

### ***VUE D'ENSEMBLE DU CFU 2024 – BUDGET ANNEXE LES CAZES– Présentation générale***

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire	A	1 642 631,00	3 275 626,24	4 918 257,24
	Recettes réalisées	B	0,00	62 621,00	62 621,00
Dépenses	Autorisation budgétaire	C	1 682 745,79	3 275 626,24	4 958 372,03
	Dépenses réalisées	D	62 621,00	62 621,00	125 242,00
Définition entre les titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	E=B-D	-62 621,00	0,00	-62 621,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	F	40 114,79	0,00	40 114,79
Solde ou résultat à la clôture	Exécédent/déficit	E+F	-22 506,21	0,00	-22 506,21

Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron a quitté la séance au moment du vote et Monsieur Jean-Luc CALMELLY a mis au vote le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Les Cazes.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Les Cazes du Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron, transmis par la Responsable Comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Espalion ;
- autorise le Président à signer Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Les Cazes du Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron transmis par la Responsable Comptable du SGC d'Espalion ;
- approuve les résultats définitifs de celui-ci et présentés ci-dessus.

➔ Le Conseil APPROUVE et VOTE à l'unanimité des voix le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe Les Cazes

### III- AFFECTATION DU RESULTAT 2024 BUDGET PRINCIPAL

Après avoir examiné le CFU 2024 du Budget Principal du Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et après avoir constaté que le CFU 2024 du Budget Principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 16 472.70 € ;

➔ Le Conseil APPROUVE à l'unanimité des voix d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au Budget Principal 2025 pour 16 472.70 € au compte 002

### IV- AFFECTATION DU RESULTAT 2024 BUDGET ANNEXE LES CAZES

Après avoir examiné le CFU 2024 du Budget Annexe les Cazes du Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et après avoir constaté que le CFU 2024 du Budget Annexe Les Cazes fait apparaître un montant à 0.00 € ;

➔ Le Conseil APPROUVE à l'unanimité des voix qu'il n'y a pas d'affectation de résultat à effectuer au Budget Annexe Les Cazes 2024 au Budget Annexe Les Cazes 2025

### V- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Syndical après avoir entendu l'exposé du Président sur les orientations générales du Budget Primitif du Budget Principal, conforme au Débat d'Orientation Budgétaire organisé le 14 février 2025 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

↳ Adopte le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 872.70 €	26 872.70 €
Investissement	299 706.21 €	729 594.14 €
<b>TOTAL</b>	<b>326 578.91 €</b>	<b>756 466.84 €</b>

→ Le Conseil VOTE à l'unanimité des voix le Budget Primitif 2025 du Budget Principal tel que présenté ci-avant

#### VI- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET ANNEXE LES CAZES

Le Conseil Syndical après avoir entendu l'exposé du Président sur les orientations générales du Budget Primitif du Budget Annexe Les Cazes, conforme au Débat d'Orientation Budgétaire organisé le 14 février 2025 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

↳ Adopte le Budget Primitif du Budget Annexe Les Cazes de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	144 716.21 €	144 716.21 €
Investissement	217 212.42 €	217 212.42 €
<b>TOTAL</b>	<b>361 928.63 €</b>	<b>361 928.63 €</b>

→ Le Conseil VOTE à l'unanimité des voix le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Les Cazes tel que présenté ci-avant

#### VII- AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LE SYNDICAT MIXTE SEVERAC CARREFOUR AVEYRON

Par convention en date du 26/07/2013, le Conseil Départemental a accordé au Syndicat Mixte Séverac Carrefour une subvention d'un montant de 150 000 € nécessaire à la prise en charge des dépenses urgentes et afférentes à la gestion du bien immobilier ITA.

Il convient par avenant de requalifier la subvention de fonctionnement versée en avance de trésorerie pour un montant de 150 000 €.

Les ventes d'une partie du bâtiment intervenues en 2016 et 2017 par le Syndicat Mixte, il convient désormais de prendre un avenant à la convention pour le remboursement de cette subvention et de la requalifier en avance de trésorerie.

→ Le Conseil APPROUVE cette décision et AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention entre le Conseil Départemental et le Syndicat Mixte

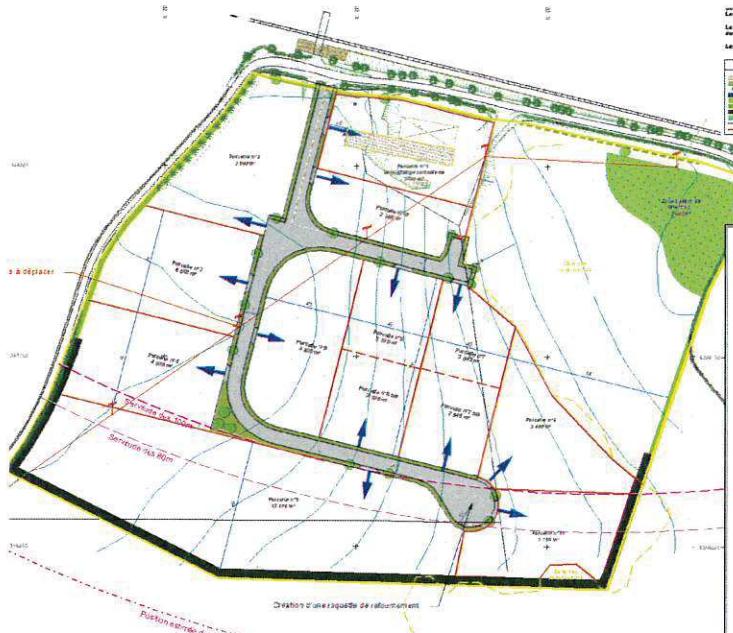
## QUESTIONS DIVERSES

### *⇒ Point étape sur le projet de Zone d'Activités Les Cazes*

Le Cabinet Frayssinet, maître d'œuvre de l'opération a repris le projet au vu de l'étude 4 saisons rendue par le Cabinet Rural Concept et a pu réactualiser le projet d'aménagement.

#### Solution 1

Aménagement de 11 parcelles dont 10 pourront être vendues à l'issue des travaux  
Le cout global des études et travaux est estimé à 1 258 821 € HT



Solution 1

	M <sup>2</sup>
Parcelle 1 - grange	3 700
Parcelle 2	3 900
Parcelle 3	4 012
Parcelle 4	4 038
Parcelle 5	12 494
Parcelle 6	3 400
Parcelle 7	2 045
Parcelle 7 bis	2 045
Parcelle 8	2 070
Parcelle 8 bis	2 070
Parcelle 9	4 035
Parcelle 10	2 300
Parcelle 11	3 150
Superficie parcelles	<b>49 259</b>
Parcelles 1-5-11 non vendables	19 344
Parcelles à vendre	<b>29 915</b>

Solution 1	
11 parcelles	49 259 m <sup>2</sup>
dont 10 parcelles pourront être vendues	29 915 m <sup>2</sup>
Superficie non vendable dans un 1 <sup>o</sup> temps	19 344 m <sup>2</sup>

Coût € HT au m <sup>2</sup>	42,08
-----------------------------	-------

## Solution 2

Aménagement de 9 parcelles dont 8 pourront être vendues à l'issue des travaux  
Le cout global des études et travaux est estimé à 993 170 € HT.



	M <sup>2</sup>
Parcelle 1 - grange	3 700
Parcelle 2	3 900
Parcelle 3	4 012
Parcelle 4	4 038
Parcelle 5	4 070
Parcelle 6	4 590
Parcelle 7	4 400
Parcelle 8	2 300
Parcelle triangle (non prévue sur plan du Moe)	3 400
Superficie parcelles	34 410
Parcelles 1 non vendables	3 700
Parcelles à vendre	30 710
Coût € HT au m <sup>2</sup>	
32,34	

Solution 2	
9 parcelles	31 010 m <sup>2</sup>
dont 8 parcelles pourront être vendues	30 710 m <sup>2</sup>
Superficie non vendable dans un 1 <sup>o</sup> temps	3 700 m <sup>2</sup>

Le syndicat mixte ne sera pas en mesure de financer ces travaux et devra recourir à l'emprunt.  
Le Président précise qu'à l'issue des études, la Communauté de commune des Causses à l'Aubrac assurera le portage des travaux. L'aménagement des zones d'activités étant de la compétence de la communauté de communes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 09 h 45.

Le Président  
Arnaud VIALA